

COMMUNE DE GOULT

**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2016**

L'an deux mille seize et le dix-sept mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Étaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Pierrette DROUARD, Pierre FERRAZ, Aimé GIRARD, Vanessa ROSSI, Natacha CLOCHARD, Françoise PASCAL, Nicolas CARRARA, Thierry MARTEL, Alain HECKMANN, Véronique MILLE

Étaient absents : Alice PHILIPPE (pouvoir à Vanessa ROSSI), Hervé CHABOWSKI (pouvoir à Natacha CLOCHARD), Michèle MICHEL (pouvoir à Pierrette DROUARD).

Secrétaire de séance : Vanessa ROSSI.

1. Demande de subvention au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire propose de solliciter cette subvention pour la réalisation d'un trottoir sur la route départementale entre le feu tricolore des écoles et le chemin du stade.

Approuvé à l'unanimité

2. Contractualisation 2016.

Monsieur le Maire propose de solliciter la contractualisation avec le Conseil Départemental pour financer les travaux d'aménagement du nouveau cimetière.

Approuvé par 14 voix pour et 1 abstention (M. Martel)

3. Demande de subvention au titre du F.R.A.T. : hangar municipal.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la première enveloppe pour la construction du hangar municipal, étant précisé que cette opération ne bénéficie pas d'autre aide.

Approuvé par 14 voix pour et 1 abstention (M. Martel)

4. Demande de subvention au titre du F.R.A.T. : parking de Lumières.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour l'acquisition d'un terrain à Lumières pour y construire un parking.

Approuvé par 14 voix pour et 1 abstention (M. Martel)

5. Redevance d'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire propose de revaloriser le tarif pour cette année 2016.

Approuvé à l'unanimité

6. Désignation d'un avocat pour défendre la commune devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un des requérants a formé un recours devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille aux fins d'annulation du jugement du T.A. de Nîmes et de la délibération d'approbation du PLU, et qu'il convient donc de désigner un avocat pour défendre la commune dans ce nouveau contentieux.

Approuvé par 12 voix pour et 3 abstentions (M. Martel, M. Heckmann et Mme Mille)

7. Modification du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'apporter des adaptations au PLU communal pour tenir compte des modifications apportées par ces lois au Code de l'Urbanisme, pour rectifier quelques erreurs matérielles et pour corriger les dispositions de l'article U1 6 du règlement qui a été annulé par le Tribunal Administratif de Nîmes.

Approuvé à l'unanimité

8. Attribution d'un logement communal.

Monsieur le Maire présente au Conseil la candidature qui a été retenue pour le logement de la Gloriette.

Approuvé à l'unanimité

9. Modification des statuts du Syndicat intercommunal du collège du Calavon.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir s'exprimer sur le projet de modification des statuts et sur la pérennisation du Syndicat Intercommunal Collège du Calavon qui a en charge les équipements et installations sportives du collège du Calavon..

Approuvé par 13 voix pour et 2 abstentions (M. Martel et M. Heckmann)